

NOTE D'INFORMATION ARISTOPHIL AU 10 MAI 2015

Affaire : DOSSIER ARISTOPHIL REVENDICATION

Les revendications ont été adressées à Maître PHILIPPOT pour tous les clients du cabinet qui nous avaient confiés la défense de leurs intérêts avant le 29 mai 2015.

Nous représentons un contrôleur aux opérations dans le cadre de la procédure collective.

La collecte de différentes informations nécessaires à la gestion des contentieux se poursuit de manière satisfaisante.

Fait à Paris,
Le 10 juin 2015